

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal

Réunion ordinaire

Le Mardi 23 décembre 2014

à 9h 30

Radisson-Blu, Dakar, Sénégal

Cette présente convocation est relative à la vingtième réunion du Conseil de Surveillance ("Conseil") du Millennium Challenge Account – Sénégal (« MCA-Sénégal ») qui se déroulera le Mardi 23 décembre 2014, à l'Hôtel Radisson-Blu à Dakar. Cette rencontre se tient dans le contexte de la mise en œuvre du Millennium Challenge Compact (ci-après, le « Compact ») signé 16 septembre 2009 entre l'Etat du Sénégal (ci-après, « l'Etat ») agissant par son gouvernement (ci-après, le « Gouvernement ») et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « MCC »).

I. INFORMATION SUR LE LIEU DE LA REUNION

- La réunion ordinaire du Conseil se tiendra à l'adresse suivante : Hôtel Radisson-Blu à Dakar
- La participation par téléconférence se fera selon les modalités suivantes : (non applicable à cette réunion)

II. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour (09h 30 - 09h 45) ;
2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 Septembre 2014 (09h 45 - 10h 15) ;
3. Présentation de l'état d'avancement des activités (10h 15 - 11h 00) ;

PAUSE CAFE (11H 00 -11H 30)

4. Approbation du Plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'octobre 2014 à mars 2015 (11H 30 - 12H 00) ;
5. Approbation de l'Avenant n°4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6 (12H-12H30)
6. Ajustement salarial du personnel de MCA-Sénégal au titre de l'année 2015 (12h 30 – 12h 45) ;
7. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance (12h 45 -13h 00) ;
8. Clôture de la réunion et Déjeuner (13h 00 – 14h 00)

Les membres du Conseil ayant un droit de vote doivent informer le Président du Conseil de leur absence de la réunion et désigner un mandataire. Le membre qui a mandat de représenter un membre absent doit être muni d'une autorisation écrite attestant des pouvoirs de représentation de ce membre et de sa capacité à prendre part au vote.

Veillez accuser réception de la convocation à la réunion en remplissant et en signant la fiche ci-dessous attachée et en la retournant main à main, par fax ou par email à l'adresse du Président du Conseil de Surveillance, indiquée ci-dessous.



Nom: Abdoulaye DIANKO
Titre: Président
du Conseil de Surveillance

Adresse : Primature
Tel: 33 889 69 69
E-mail : gossedianko@yahoo.fr

Annexes:

1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 septembre 2014
2. Rapport Décembre 2014 sur l'état d'avancement des activités
3. Plan de Passation des Marchés Révisé Oct. 2014 – Mars 2015
4. Mémoire sur la proposition d'un avenant n° 4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM Ingénieur Conseil

**Accusé de réception de l'ordre du jour et de l'agenda
de la réunion ordinaire du 23 décembre 2014 du Conseil de Surveillance de
MCA-Sénégal**

DATE D'EXPEDITION:

DATE DE RECEPTION :

LIEU :

HEURE :

**SVP remplir et retourner la fiche dès que possible
au Président du Conseil de Surveillance.**

J'accuse réception de la présente convocation à la réunion ordinaire du 23 décembre 2014 du Conseil de Surveillance du MCA/Sénégal :

Nom:

Date:

Je participerai à la réunion:

_____ Oui _____ Non

En personne

_____ Oui _____ Non

Par téléconférence

_____ Oui _____ Non

Par mon représentant, nommé:



PLAN DE PASSATION DES MARCHES OCTOBRE 2014 A MARS 2015 AMENDEMENT 1

Rév.	Date	Nature des modifications	Préparé par		Vérité par		Approuvé par	
			DPM	DPM	DPM	DPM	DG	DG
0		Plan de Passation des Marchés Octobre 2014 à Mars 2015						
1			DPM	DPM	DPM	DG	DG	
PLAN DE PASSATION DES MARCHES OCTOBRE 2014 A MARS 2015 AMENDEMENT 1								
ID	MCA REF	Description	Type		Marché	Méthode	Budget estimé (USD)	
COMPOSANTE DU PROJET							4 892 140	
PMU (AGEROUTE/SAED)								
GRAND TOTAL pour cette période								
10,305	RR19	Services de Consultant	Services		CI		68 000	
10,305	IWRM24	Formation du personnel du PMU sur la mise en services des équipements d'auscultation de chaussée	Services		CI		60 000	
		Formation complémentaire du personnel PMU SAED en MS Project	Services		CI		8 000	
1. Irrigation & Gestion des Ressources en Eau								
11,000		Projet Delta					100 000	
13,000		Développement des activités environnementales et sociales					70 000	
		Services de Consultant					70 000	
13,309	IWRM23	Sélection d'un consultant individuel pour le référencement de la qualité de l'eau dans le Delta	Services		CI		70 000	
14,000		Activités de Sécurisation Foncière					30 000	
		Services de Consultant					30 000	
14,304	LTS04	Sélection de consultant pour la capitalisation des résultats des activités fondées	Services		CI		30 000	
2. Projet de Réhabilitation des Routes								
22,000		Construction de Routes (RNG : 296 Km)					3 846 140	
		Travaux					1 697 650	
22,207	RR16	Travaux d'aménagement de blocs maraichers destinés aux PAPs du Lot 1 de la RNG	Travaux		AO		1 697 650	
23,000		Développement des activités environnementales et sociales					1 897 690	
		Services de Consultant					1 484 480	
23,303	ES20	Services de consultant pour appuyer le MCA-SN à mettre en place les compensations complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre des PAP RNG Lots 2 et 3	Services		SBQC		795 480	
23,304	ES21	Services de consultant pour l'élaboration et édition d'un guide de bonnes pratiques pour les bases chantier dans le cadre de l'accord d'entente avec la DEEC	Services		SBQC		25 000	
		Biens					664 000	
23,101	ES16	Fournitures et installation sur site d'équipements solaires destinés aux blocs maraichers des PAPs du Lot 1 RNG	Biens		AO		504 000	
23,102	ES17	Acquisition d'intrants agricoles destinés aux PAP bénéficiaires des blocs maraichers sur le Lot 1 de la RNG	Biens		Cotation		60 000	
23,103	ES18	Acquisition d'équipements d'irrigation (Binettes, Semois, Râteaux, Arrosoirs, Pulvérisateurs portés de 10 litres, Pelles bêches, Brouettes, etc) destinés aux PAP bénéficiaires des blocs maraichers sur le Lot 1 de la RNG	Biens		Cotation		100 000	
3. Suivi-Evaluation								
31,310	ME19	Sélection d'un cabinet pour la conduite des enquêtes OID sur la RNG, la RN4 et les ponts de Kolda et Ndioum	Services		SBQC		120 000	
31,311	ME20	Session de recyclage (M&E Staff) sur le logiciel STATA	Services		CI		10 000	
31,312	ME21	Sélection d'un cabinet pour la conduite d'une campagne de complotage sur la RN2	Services		SBQC		70 000	
31,313	ME22	Formation des points focaux en suivi-évaluation	Services		CI		15 000	
4. Program Administration et Audit								
41,116	PA05	Biens					573 000	
		Fournitures de bureau					56 000	
41,117	PA06	Divers équipements pour Labo Genex/ appareil photo, GPS, onduleur et téléphone portable)	Biens		Cotation		20 000	
41,118	PA07	Logiciels spécialisés de routes	Biens		Cotation		7 000	
41,119	PA08	Acquisition de rayonnages et matériel d'étiquage des lots à vendre	Biens		Cotation		36 000	
41,120	PA09	Acquisition d'une (01) moto destinée à l'UNIC Ngalanka	Biens		Cotation		10 000	
41,121	PA10	Acquisition de 04 ordinateurs, 04 imprimantes, 04 Scanners et 04 appareils photo numérique y compris les consommables informatiques pour les DREEC	Biens		Cotation		5 000	
							13 000	



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE LA DIX-NEUVIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le Jeudi 11 Septembre 2014 à 10h 05 mns, s'est tenue au Radisson Blu Hôtel, la **dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur Massar WAGUE, assurant le Suppléance du Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 18 août 2014, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 06 mai 2014 et de la réunion extraordinaire du 13 mai 2014 ;
3. Présentation de l'état d'avancement des activités ;
4. Approbation du plan de Clôture du Programme ;
5. Approbation du Plan de passation des marchés couvrant la période d'octobre 2014 à mars 2015 ;
6. Approbation du Contrat « Sélection de Consultant (ONG) pour la Maitrise D'œuvre Sociale pour la Mise en place de Garderies Communautaires dans les Zones d'emprise du Projet d'irrigation et de Gestion des Ressources en Eau de MCA-Sénégal » ;
7. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Marième Ndoye DECRAENE**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Ababacar GAYE**
Ministère chargé de l'Agriculture
- **Etienne TURPIN**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Mme Aïta Sarr SECK**
Ministère chargé de l'Environnement
- **Ousmane KA**
Ministère chargé du développement social et du genre
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Amacodou DIOUF**
CONGAD
- **Mme Aïssatou FALL NIANG**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

Observateurs :

- **Papa Modou NDIAYE,**
Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Randall WOOD,**
Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **El Mansour TALL**
Ministère de la Justice
- **Coly SECK**
Ministère des Affaires Etrangères
- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. Autres personnes présentes:

- Mme Molly GLENN, Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

6. Secrétaire de Séance:

- M. Ahmadou TALL, Conseiller Juridique MCA-Sénégal.

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum requis

Le Conseiller juridique, Secrétaire de Séance, a vérifié et fait constater que le quorum requis pour la tenue de la réunion a été atteint.

2. Désignation d'un Suppléant au président du Conseil de Surveillance

Par lettre du 22 août 2014, la Primature avait informé la Direction générale de MCA-Sénégal de la cessation des fonctions de M. Moustapha DIOUF en qualité de Conseiller Spécial du Premier ministre. De ce fait, ces fonctions de membre et de président du Conseil de Surveillance prennent fin conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Intérieur.

Prenant acte de cela et après concertation, les membres du Conseil ont désigné M. Massar WAGUE, pour assurer la suppléance du Président du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur.

M. WAGUE a remercié les membres du Conseil pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Il s'est engagé à s'investir sans relâche et avec dévouement pour le bon déroulement des activités du Conseil de Surveillance et la bonne exécution de l'ensemble des projets inscrits au programme du MCA-Sénégal.

Il a, ensuite, invité les deux nouveaux membres du Conseil à faire leur présentation. Il s'agit de Mme Marième Ndoye DECRAENE du Ministère des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement et M. Ababacar GAYE du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural qui remplace respectivement M. Yaya DIATTA et M. Ndiobo DIENE.

Les deux nouveaux membres ont exprimé leur satisfaction d'avoir rejoint le Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal et se sont engagés à ne ménager aucun effort pour la bonne exécution et l'atteinte des objectifs du programme.

3. Présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Validation des procès-verbaux de la dix-septième réunion ordinaire du 06 mai 2014 et de la réunion extraordinaire du 13 mai 2014

Lesdits procès-verbaux ont été examinés et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

5. Etat d'avancement des activités

1. Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

M. **Cheikh Tidiane SENE**, Directeur du projet Irrigation, a présenté l'état d'avancement des activités du projet irrigation comme suit :

Projet Delta :

Les travaux du lot 1 ont un avancement de 75 % pour une planification de 83 % et un délai consommé de 82 % (18 mois/22).

La totalité du béton a été coulée permettant à l'entreprise de respecter l'objectif qui était fixé en fin juillet 2014. Les remblais techniques, la pose des palplanches et du gabion, les remblais d'accès et la dalle de transition sont en cours. Pour la prise de Ronkh, l'entreprise a posé des tuyaux en fonte DN 1200 pour l'ouvrage provisoire.

Les vannes sont en bonne voie de réalisation et d'acheminement dans les délais. Une mission s'est rendue du 04 au 8 Août 2014 dans les ateliers du fournisseur RAMUS et a constaté la bonne qualité des équipements proposés.

Pas de risque d'achèvement dans les délais contractuels.

Les travaux du lot 2 ont un avancement de 51 % pour un objectif de 60 % et un délai consommé de 54 % (14 mois/26).

L'entreprise, en réduisant la fréquence des pannes et en augmentant le temps de travail, est arrivée à accroître les rendements qui ont atteint 6 000 m³/j sur les déblais en eau. Conformément à la stratégie retenue, les travaux sont axés prioritairement sur le Lampsar amont et le Gorom amont avec des avancements respectifs actuels de 50 % et 60 % pour une mobilisation de 6 échelons. Avec les contraintes d'hivernage, ces rendements journaliers ont faiblement baissé mais les simulations faites montrent une fin de travaux dans les délais. Cependant, un suivi rapproché sera effectué car la marge par rapport à la fin du compact est de deux mois.

Concernant le poste de remblai, le rendement a atteint 2 840 m³/j mais reste faible. Pour augmenter la cadence, l'entreprise a proposé deux nouveaux sous-traitants qui seront opérationnels en Octobre 2014 (après hivernage) afin de tripler la production actuelle et terminer dans les délais contractuels.

Les travaux du lot 3 ont un avancement de 46 % pour une planification de 49 % et un délai consommé de 54 % (14 mois/26).

Il faut noter qu'à partir de mi-mai 2014, l'entreprise a accru la cadence de production (augmentation des heures de travail, travail de fin de semaine et de jour férié, travail de nuit, réorganisation interne, augmentation de matériel) afin de résorber son retard et anticiper sur les ralentissements liés notamment à l'hivernage et aux aléas. Suite à ces mesures, les cadences moyennes obtenues sur les déblais en eau (3 600 m³/j) et sur les remblais (3 900 m³/j) ont été fortement renforcées et permettent une fin des travaux dans le délai contractuel.

Avec l'hivernage en cours, une réduction des gros terrassements est effectuée mais le rythme devrait être satisfaisant jusqu'aux premières fortes pluies. L'entreprise a concentré les moyens sur les talutages, les endiguements et le déplacement des produits de dépôt sur le Djeuss en eau.

Elle a également mis à profit cette période pour activer les travaux sur les ouvrages du PAR et sur les mesures sociales.

Les travaux du lot 4 ont un avancement de 72 % pour une planification de 75 % et un délai consommé de 70 % (14 mois/20). Les travaux se déroulent bien sans difficultés particulières et sans risque d'achèvement dans les délais.

La situation globale des travaux génie civil est à 88% et se présente ainsi :

- La station de DIAMA est à 85 % avec un génie civil presque terminé ;
- Le déversoir de Krankaye est à 98 % ;
- Le siphon de Krankaye est à 100 % ;
- Le siphon de Yallar est à 51 %.

Projet Podor

La réception des travaux de base du périmètre Pilote de Ngallenka et de l'Avenant a eu lieu le 09 avril 2014. Les travaux supplémentaires relatifs à la mise en place de perrés, la clôture des stations, la réalisation de passage piéton, la mise en place de latrines etc... ont été finalisés et réceptionnés le 13 mai 2014.

Ainsi, du 15 au 26 juillet 2014, l'ingénieur et l'entreprise ont accompagné les producteurs dans la mise en eau du périmètre. Il faut noter que le compteur de la SENELEC a été posé avec l'appui du projet et durant cette période, l'ingénieur a formé les producteurs sur la gestion des ouvrages ainsi que l'organisation du tour d'eau. Les pompistes ont également été encadrés dans le fonctionnement de la station et des pompes. Actuellement, les premiers semis sont en cours.

L'ingénieur a livré le manuel d'entretien et de gestion du périmètre ainsi que le rapport d'achèvement.

Sur le plan financier, le décompte à l'achèvement a été payé et la restitution des montants de la retenue de garantie a été faite.

Par ailleurs, dans la mise en œuvre du projet Irrigation, il est aussi prévu la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures sociales. Celles-ci rentrent dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et dans la mise en œuvre du Plan intégré d'actions environnementales et sociales. Ces mesures s'articulent autour des besoins définis en concertation avec les populations locales et tournent autour de :

1. l'alimentation en eau potable de tous les villages polarisés par le projet ;
2. la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires et équipements ;
3. la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures scolaires avec les équipements ;
4. la transformation de certaines zones d'emprunt en bassins piscicoles ;
5. l'acquisition d'ambulances.

La mise en œuvre avance bien et fait l'objet d'un suivi rapproché de la part de la Direction du projet Irrigation en concert avec les collectivités locales concernées.

2. Projet Réhabilitation des Routes

M. **Papa Modou NDIAYE** a présenté l'état d'avancement des activités du projet de réhabilitation des routes comme suit :

Le projet de réhabilitation des routes est exécuté dans le cadre de six (6) contrats de travaux. Deux (2) contrats dans la zone nord (RN2 et Pont de Ndioum) et quatre (4) contrats dans la zone sud (les trois lots de la RN6 et le Pont de Kolda).

Sur la zone nord, il n'y a pas de risque particulier. Les travaux du pont de Ndioum se déroulent normalement. La nécessité de réaliser des travaux supplémentaires a fait repousser le délai de fin des travaux au 31 octobre 2014. La remise en état de la berge nord est terminée. La sortie de l'ensemble des piles du pont est réalisée avant la montée des eaux et la libération du cours d'eau du Doué est effective.

Pour la RN2, les travaux ont connu un avancement physique de **52,1 %** pour un délai contractuel consommé à 75 %. Le taux d'exécution financière est de l'ordre de **50,32 %** sur une prévision de 71,6 %. Les travaux de terrassement connaissent un niveau d'exécution de **69 %**. Le revêtement de la chaussée est fait sur les soixante-neuf (69) premiers kilomètres sur les 122 km prévus, soit un taux de 56,55 %. Les travaux seront normalement achevés en janvier 2015.

Par contre dans la zone sud, il y a quelques difficultés, particulièrement en ce qui concerne le lot 1 de la RN6. En effet sur ce lot, L'avancement physique n'est encore qu'à hauteur de **12 %**, ce qui est très faible si l'on prend en compte le délai contractuel consommé de 16 mois, soit environ 66 % du délai contractuel des travaux.

Le Conciliateur qui avait été saisi de réclamations par l'Entrepreneur a fixé la date contractuelle de fin des travaux au 13 août 2015. Avant cette décision du Conciliateur, l'Entrepreneur nous avait déposé un programme de travail dans lequel il fixait la date de fin des travaux au 21 septembre 2015. Ce que nous n'avions pas accepté.

L'Entrepreneur qui avait aussi des difficultés de trésorerie avait aussi sollicité une avance supplémentaire de 10 % sur le prix du Contrat, portant ainsi son avance totale à 20 % du montant du marché. Dans le souci de sauver le projet, cette avance lui avait été accordée. Nous avons aussi obligé l'Entrepreneur à s'adjoindre deux sous-traitants, les entreprises Saffédine et EBTR, qui sont déjà mobilisées sur le terrain.

Malgré toutes ces mesures, le risque de non-achèvement est toujours présent. Malheureusement, avec l'hivernage qui s'est installé, nous ne sommes pas en mesure de mesurer les capacités réelles de rendement pour déterminer si l'entreprise est capable ou non de respecter le nouveau délai d'achèvement des travaux fixé par le conciliateur au 13 Août 2015.

Pour le lot 2 de la RN6, l'avantage c'est que l'entreprise Corsan a sous-traité les travaux à l'entreprise El Masa. Le taux d'avancement physique global est de **22,81 %** pour une prévision de **47,37 %**. Le délai consommé est de **71,20 %**. Les travaux avancent assez correctement. Ils seront finalisés dans les délais du Compact.

Le Lot 3 a connu un taux d'avancement physique global de **40,25 %** pour une prévision de **42 %** et un délai consommé de **70,88 %**. La tranche conditionnelle Kounkané – Vélingara est toujours en discussion avec le MCC qui n'a pas encore donné son autorisation pour la levée de l'option. Si nous recevons l'autorisation de notifier à l'entreprise la décision de réaliser cette tranche optionnelle, tous les travaux seront finalisés en juin 2015.

S'agissant des travaux du Pont de Kolda, le taux d'avancement physique global est **56,80 %** pour une prévision de **89,7 %** et un délai consommé de : **82,20 %**. Le délai d'achèvement sera respecté.

Sur les 11 contrats concernant les deux projets, un a déjà été finalisé (Ngallenka), trois seront finalisés avant la fin de l'année 2014. Les autres seront finalisés en 2015 avec un risque de non achèvement pour deux contrats.

Nous avons déjà élaboré un planning de réception des travaux. Nous avons proposé de commencer les cérémonies d'inauguration en octobre prochain.

Amacodou DIOUF : Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été accompli par l'équipe de MCA-Sénégal. Des efforts importants ont été faits. Plus les ouvrages physiques avancent, plus on s'interroge sur la dimension sociale des projets. C'est une bonne chose que M. Cheikh Tidiane SENE ait fait état de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il faut inciter les entreprises à promouvoir les activités sociales pour que le Sénégal tire le meilleur profit du programme. La réalisation d'infrastructures pour développer la pisciculture est une activité très importante par rapport à la problématique de l'autosuffisance alimentaire et surtout par rapport à la création d'activités génératrices de revenus.

Je suis fasciné par la formule qui a été utilisée pour l'exploitation des 450 ha du périmètre pilote de Ngallenka. Je me demandais s'il y aurait suffisamment de groupements pour exploiter les 450 ha. Je pense qu'il faudrait aussi tenir compte de l'intérêt à introduire l'agro business.

Concernant le projet routes, je pense qu'une approche très intéressante a été adoptée avec la négociation et le dialogue. L'adhésion des populations est importante. Il faut poursuivre cette dynamique.

Ousmane KA : Mon intervention va porter sur les investissements sociaux des entreprises. C'est une opportunité pour donner un coup de fouet au développement social de la zone. Nous avons été sur le terrain. Nous avons pu voir les réalisations qui ont été faites sur le plan social. Mais, le problème, c'est qu'il y a un manque de visibilité par rapport à ces actions. Il faut développer une communication sur ces questions. Il est important de faire intervenir les médias sur la dimension développement social du programme MCA-Sénégal. On devrait pouvoir augmenter la visibilité sur les réalisations sociales.

En outre, il y a d'autres projets qui interviennent dans la zone et qui font des réalisations dans le domaine social. Il faut développer un partenariat dynamique avec ces projets pour prendre en charge ces activités de développement social. Il faut développer une synergie des interventions au lieu que chacun aille de son côté.

Marième Ndoye DECRAENE : Je prends le train en marche. Mais, il est vrai qu'auparavant, de par mes fonctions, j'avais accès à certains documents relatifs au projet de réhabilitation des routes. L'entreprise Corsan Corviam est défaillante sur le lot 1 de la RN6. Le fait de diviser ce lot en trois tranches est une avec le recrutement d'entreprise sous-traitantes est une bonne option.

L'autre question que je voudrais soulever est relative à la question sécuritaire. Il ne faudrait pas que l'entreprise prenne prétexte de cela pour justifier sa défaillance.

Enfin, dans la présentation qui nous a été faite, sur le projet route, je n'ai pas vu le volet social et environnemental.

Etienne TURPIN : Je félicite l'équipe du MCA-Sénégal. Les orientations qui ont été données par le Conseil ont été appliquées et les travaux avancent convenablement à l'exception du lot 2 Delta et du lot 1 RN6.

Pour le Lot 1 RN6, il faut dire que le fait d'engager des sous-traitants ne dédouane pas l'entreprise Corsan Corviam. Elle doit s'assurer que les sous-traitants fassent leur travail.

Par ailleurs, il faudra envisager dès à présent que les entreprises ne terminent pas les travaux surtout sur le lot 1 de la RN6. C'est une question sensible. Il faudrait, dès à présent, que des dispositions soient prises pour achever les travaux. Je demande à l'équipe de MCA-Sénégal de maintenir la pression sur les entreprises.

Ababacar GAYE : Qui connaît la situation de la Casamance peut s'accorder avec nous sur l'importance de la route RN6. Il faut faire tout le nécessaire pour terminer les travaux de cette route.

Aïssatou FALL NIANG : Je pense qu'il faudrait insister sur l'importance du suivi afin de garantir que les projets seront terminés dans les délais. L'entreprise Corsan Corviam doit être suivie de très près. Sinon, nous risquons d'avoir des mauvaises surprises.

Baye Ibrahima DIAGNE : Pour la RN6, nous devons nous mettre en situation de position de crise. La Direction Générale de MCA-Sénégal doit nous présenter un système de monitoring beaucoup plus serré.

Massar WAGUE : Je ne voudrais pas qu'on se mette, psychologiquement, dans la situation de ne pas terminer les travaux. Il faut maintenir la pression sur l'entreprise et se mettre à l'esprit que les travaux seront terminés dans le délai du Compact. C'est une question d'image à préserver à l'endroit du bailleur.

Papa Modou NDIAYE : Le lot 1 RN6 est le chantier qui nous prend 50% de notre temps de travail. De tous les Directeurs des Travaux, celui de Corsan est le seul pour qui j'ai le numéro de téléphone. Je l'appelle régulièrement pour m'enquérir de la situation sur le terrain. Nous avons aussi mis en place un système de suivi rapproché. Le MCA-Sénégal a affecté un Ingénieur à Ziguinchor pour faire le suivi de l'avancement des travaux. Il nous fait un compte rendu journalier. Mais, il faut dire aussi que tout n'est pas du ressort de la Direction Générale de MCA-Sénégal. Il y a certaines choses qui relèvent du Gouvernement. C'est par exemple le cas de la question du déminage. Nous avons saisi la primature pour attirer son attention sur l'importance des opérations de déminage sur les sites des travaux et les risques que cela pourrait engendrer pour le projet. Mais malgré nos lettres de relance, nous n'avons pas encore reçu une réponse de l'autorité. Un autre exemple porte sur les difficultés de mobilisation des deux milliards pour le fonds de contrepartie. Cet argent devait être versé dans le compte de MCA-Sénégal depuis le 23 juin 2014, au plus tard. Mais jusqu'à ce jour, cela n'est pas fait. Cela risque de faire bloquer les décaissements des fonds du programme. Un autre exemple est la « Condition Préalable » liée à l'exécution du projet Routes. Le Ministre chargé des Infrastructures s'était engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'action en vue de répondre aux exigences du MCC. Malgré cela, à ce jour, la « Condition Préalable » n'est pas satisfaite par le Gouvernement. Les membres du Conseil de Surveillance doivent nous appuyer auprès des autorités. Nous suivons les questions opérationnelles, mais nous avons besoin d'un soutien sur les questions stratégiques qui relèvent du Gouvernement.

Je retiens l'ensemble des recommandations qui ont été formulées, surtout celles portant sur les besoins de communication. Je suis convaincu que sur le terrain nous avons fait des réalisations plus qu'on en parle, surtout en matière de développement social. Nous allons recruter un cabinet pour mettre en œuvre une stratégie de communication efficace.

A la date du 23 septembre 2015, si nous ne réalisons pas tous les travaux, ce serait un échec pour nous. Nous en sommes conscients.

Concernant la réorganisation foncière à Ngallenka, c'est nous même qui avons fait constituer les différents GIE en prenant même en charge les frais de constitution, ils ont reçu les extraits de délibération des collectivités locales qui leur ont affecté les terres aménagées. Ensuite, grâce à l'intervention de MCA-Sénégal, des crédits de campagne leur ont été octroyés par la CNCAS. Tout ceci, c'est pour assurer les conditions d'une exploitation optimale du périmètre de la Cuvette de Ngallenka.

Massar WAGUE : Sur le volet stratégique que vous venez d'évoquer les représentants du Ministre de l'Economie et des Finances et celui du Ministre des Infrastructures feront le travail de sensibilisation nécessaire. En vérité, les différents ministres ont déjà été sensibilisés, mais nous continuerons à faire le nécessaire pour renforcer cette sensibilisation.

Papa Modou NDIAYE : Je vous informe que le ministre des Infrastructures va visiter les chantiers de la RN6 du 25 au 27 septembre 2014. S'il y a des membres du Conseil qui sont disponibles, ils pourront participer à cette visite. Il est important que l'entreprise sache que derrière le MCA-Sénégal, il y a l'Etat du Sénégal qui est très intéressé à l'évolution des chantiers.

6. Approbation du Plan de Clôture du Programme

M. Ahmadou TALL a présenté aux membres du Conseil, le Plan de Clôture du Programme MCA-Sénégal en vue de son approbation :

Le Compact sera clôturé le 23 septembre 2015. Un an avant cette date, le MCC doit approuver le plan de clôture du programme. Ainsi, depuis plusieurs mois nous nous sommes attelés à l'élaboration dudit plan qui a fait l'objet de plusieurs échanges avec le MCC.

Dans le plan, il est prévu de mettre un terme à tous les contrats des employés de MCA-Sénégal le 23 septembre 2015. Ceux-ci recevront leur indemnité de précarité équivalente à 7% du montant de la rémunération totale brute due au travailleur pendant la durée du contrat. L'indemnité sera payée avec les fonds du Gouvernement logés la Cellule d'Appui à MCA-Sénégal. Le MCA-Sénégal va avoir besoin de retenir un certain nombre de personnes jusqu'à la fin de la période de clôture du Compact, soit 120 jours calendaires au plus. Certains seront retenus pour 90 ou 60 jours. Des contrats de prestation de services seront signés avec le personnel retenu qui sera payé sur les fonds du MCC.

Les Accords d'Entité d'Exécution avec la SAED et l'AGEROUTE prendront fin également au plus tard le 23 septembre 2015 avec comme principale conséquence la dissolution des PMU et la clôture des contrats des prestataires et des UMO.

A la date du 23 septembre 2015, toutes les activités seront arrêtées pour une évaluation des travaux à facturer. 120 jours exactement seront consacrés aux opérations de Clôture et de liquidation des actifs de MCA-Sénégal. Ainsi toutes les opérations devront être terminées le 22 janvier 2016.

Les actifs acquis dans le cadre du projet seront transférés à des entités bénéficiaires dont les activités participent à l'atteinte des objectifs du Compact. Les actifs non cédés seront vendus aux enchères et le fruit de la vente versé au Trésor public américain.

Au cas où il subsisterait des travaux inachevés, l'Ageroute, pour le projet Routes, et la Saed pour le projet Irrigation prendraient le relais pour la finalisation des travaux. Les contrats des entreprises et des Ingénieurs seraient cédés à ces entités pour le compte de l'Etat du Sénégal. L'Etat s'organiserait pour répondre aux exigences du MCC en matière de reporting post Compact, notamment pour ce qui concerne le Suivi & Evaluation, les Conditions Précédentes, etc.

Papa Modou NDIAYE : Je dois préciser que le Plan de Clôture du Programme est un document dynamique. Il doit être mis à jour au fur et à mesure que les choses avancent. Après son approbation par le MCC, à chaque demande de décaissement trimestriel, nous devons joindre le document mis à jour.

Je voudrais aussi porter à la connaissance des membres du Conseil que nous avons saisi la Primature d'une lettre pour solliciter la tenue d'une Réunion Interministérielle afin de partager au niveau gouvernemental le contenu du Plan de clôture et ses implications, notamment en ce qui concerne l'exécution des engagements du Gouvernement dans le cadre du Compact.

Concernant le transfert des archives, l'ensemble des structures destinataires des documents sont déjà informées et elles recevront un appui pour mettre en place une organisation qui leur permettra d'assurer une bonne conservation des archives qui leur seront transmises.

Pour ce qui concerne le personnel, la Direction Générale n'attendra pas la fin du Compact pour les informer de leur situation. Dès le 30 juin 2015, chacun recevra une lettre lui notifiant la fin de son contrat de travail au 23 septembre 2015.

Aïta Sarr SECK : Les agents de MCA-Sénégal qui seront retenus, travailleront-ils pendant 60 jours ou 90 jours ? Est-ce que l'Etat a déjà préparé un plan d'action pour prendre la suite après la disparition de MCA-Sénégal ? Qu'est-ce qui sera fait du personnel qui a déjà capitalisé une certaine expérience, que deviendra le Conseil de Surveillance à la clôture du Compact ?

Pour le matériel, est-ce que les entités bénéficiaires ont déjà été préparées pour la gestion des actifs qu'elles vont recevoir ?

Je voudrais aussi savoir comment les réceptions définitives vont se passer. Est-ce que ce sont seulement les travaux achevés qui seront réceptionnés par le MCA-Sénégal et l'Etat va faire le reste ? Qui fera le Suivi & Evaluation après la clôture ?

Papa Modou NDIAYE : la clôture du programme est administrative. Les activités à exécuter seront bien définies. Pour chaque personne retenue, il est identifié dans des termes de références les tâches à accomplir et le temps pour le faire. Les différents directeurs avaient déjà été saisis pour faire des propositions dans ce sens.

Il n'y a pas de plan d'action de l'Etat pour prendre la suite après la clôture. Toutefois, en ce qui concerne l'argent nécessaire pour le paiement des indemnités de fin de contrat, un fonds était déjà progressivement provisionné auprès de la cellule d'Appui à cet effet. Normalement, il n'aura pas de problème.

Pour la gestion des archives qui seront transférées, nous sommes en train de renforcer les capacités de l'Ageroute et de la Saed à cette fin.

Concernant la réception des travaux, le MCA-Sénégal va faire la réception provisoire de chaque ouvrage finalisé. Toutefois, pour chaque contrat, il y a une garantie bancaire pour assurer la suppression des vices. La période de garantie ne prendra pas fin avant la date de fin du Compact.

Ces garanties bancaires seront transférées à l'Ageroute ou à la Saed qui seront chargés de faire les réceptions définitives.

La question du Suivi & Evaluation est importante. Nous n'allons pas attendre que le MCC lui-même vienne cinq ans parés pour faire l'évaluation d'impact du programme.

Les biens seront cédés à des structures qui remplissent certaines conditions par rapport aux objectifs du programme. Aucune cession ne sera arbitraire. Toute cession de bien à une entité quelconque doit être justifiée.

Ousmane KA : Ce qui nous a été présenté constitue une nouvelle dynamique. La clôture des projets et programme a toujours été un problème au Sénégal. Ce n'est pas facile. Il y a la dimension sociale et humaine à prendre en compte. Par rapport à la dimension technique, il est important de commanditer une étude sur la perception que les bénéficiaires ont du programme. Il est important de savoir s'il y a eu une dynamique d'approbation du programme par les bénéficiaires. Si cela est fait, pour le reste il y a des structures de l'Etat qui ont l'obligation régaliennne d'assurer la pérennité des investissements réalisés.

Mais, il y a aussi la question de la gestion du savoir. Il faut valoriser le patrimoine immatériel. La gestion de la documentation et des archives est aussi importante que la gestion du matériel.

Par rapport à l'Etat, le Ministère chargé du développement social doit être saisi de la question des garderies communautaires. Il ne faut pas se limiter à saisir l'Agence nationale de la Case des Tout-petits. Il y a aussi la cellule nationale de Lutte contre la Pauvreté qui pourrait apporter son appui. La synergie des interventions est un moyen d'assurer la pérennité. Plusieurs possibilités existent. Par exemple dans le cadre d'un projet de l'USAID, c'est le projet lui-même qui a été mué en ONG. L'Etat peut aussi mettre en place une agence de gestion du patrimoine.

Baye Ibrahima DIAGNE : Je n'ai pas vu de plan social pour apporter un soutien au personnel après la clôture du programme. Le marché de l'emploi est difficile. Il faut voir comment faire pour aider le personnel qui sera libéré à trouver un nouvel emploi.

Etienne TURPIN : S'il y a vente aux enchères d'actifs, je pense que l'argent, produit de cette vente, pourrait servir à recruter une agence qui se chargerait de faciliter la recherche de travail au profit du personnel. Durant la phase de fin de programme, le personnel a la tête ailleurs. C'est une question de survie. Il y a un ensemble de choses qu'il faudrait prendre en charge pour ne pas être dans des conditions où le personnel est en situation de chercher du travail.

Je salue le document de clôture qui décline clairement ce qui doit être fait. Les activités de clôture sont bien précisées.

Concernant M. le Premier ministre, il faut dire qu'il est trop chargé. Il faut envisager d'écrire des correspondances à soumettre à la signature du premier ministre pour inviter les ministères à bien prendre en charge les activités de clôture les concernant. Il s'agit de provoquer des directives du Premier ministre.

Marième Ndoye DECRAENE : Je salue la perspective de la tenue d'une réunion interministérielle. Ce serait très utile. Pour ce qui concerne le Ministère des Infrastructures, le focus sera mis sur la finalisation des travaux et la durabilité des investissements.

Pour assurer la durabilité des investissements, un plan d'action a déjà été élaboré par l'Ageroute et validé par le Ministre. Mais la question de la durabilité va au-delà du plan d'action. Le contrôle à l'essieu en constitue un aspect important et qui engage aussi les pays voisins.

Pour ce qui est de la finalisation des travaux, des dispositions doivent être prises dès à présent car le risque de non-achèvement est bien là.

Il est aussi important, afin d'éviter la vente aux enchères d'actifs, que l'on travaille activement à identifier des structures qui pourront être des bénéficiaires.

Aïssatou FALL NIANG : Après la réception des travaux, les ouvrages réalisés vont entrer dans le patrimoine de l'Etat. Pourquoi alors chercher à garder le personnel ?

Ababacar GAYE : Je pense que la gestion des biens et du savoir pourra être bien assuré par la Saed et l'Ageroute qui sont bien outillés pour cela.

Massar WAGUE : J'apprécie bien le document de clôture qui nous a été présenté. C'est un document très utile pour organiser une clôture en ordre du programme.

J'appuie fort l'idée de tenir une Réunion interministérielle. C'est une nécessité.

Je voudrais savoir que deviendra la cellule d'Appui après la clôture du programme ? La cellule joue un rôle très important. Ensuite comment va se faire le paiement des indemnités de 7% qui seront dues au personnel ? Il faudra travailler avec la cellule d'Appui pour que la provision soit inscrite dans le budget de l'année 2015.

Pour la période d'un an de garantie, qui va prendre en charge les honoraires de l'Ingénieur ?

Concernant les membres du personnel de MCA-Sénégal, je me demande qu'est-ce que le Conseil de Surveillance peut faire pour leur trouver un nouvel emploi à la fin du Compact. Il ne faudrait pas que le Conseil prenne des engagements dans ce sens.

Baye Ibrahima DIAGNE : Nous devons considérer qu'il s'agit de faire un plan social pour le personnel. Plusieurs formules sont possibles pour aider le personnel. L'organisation peut accompagner le personnel dans le cadre d'un plan social.

Papa Modou NDIAYE : Nous avons pris bonne note de toutes les suggestions.

Au niveau du personnel, tout le monde sait depuis bien longtemps que les activités de MCA-Sénégal vont cesser à la date du 23 septembre 2015. Il n'y a pas de surprise. Chacun est bien conscient de ce fait. Dans le cadre de la clôture du programme, notre responsabilité c'est d'élaborer le document de clôture. L'Etat, de son côté, peut prendre toutes les initiatives utiles à l'endroit du personnel qui sera libéré.

Les sommes nécessaires pour le paiement des 7 % sont inscrites au budget de la Cellule d'Appui. Il en est de même d'ailleurs pour les travaux résiduels. Si l'Etat respecte ses engagements financiers dans le cadre du Compact, nous n'aurons pas besoin d'argent supplémentaire pour finaliser les travaux.

Dans la vie des projets, la dernière année est toujours marquée par des départs de salariés. C'est une réalité, il faudra faire avec ça. Les gens se décident de rester ou partir en fonction de leurs intérêts. Le MCA-Sénégal n'a aucun moyen de retenir un agent qui souhaite quitter parce qu'il à trouver mieux ailleurs.

En ce qui concerne les travaux qui seront résiduels à la fin du Compact, à cause de l'hivernage, il nous est difficile d'en faire l'estimation. En effet pendant l'hivernage, les entreprises sur le terrain ne sont pas à leur niveau optimal de production. Mais à partir de novembre prochain nous allons affiner les estimations sur les travaux résiduels.

Ousmane KA : Nous devons être clairs sur un point. Nous n'avons jamais dit qu'il était de la responsabilité de MCA-Sénégal de gérer les questions sociales concernant le personnel. Mais en tant que Conseil de Surveillance, nous pouvons réfléchir sur les mesures que l'Etat pourrait prendre en vue de la mise en œuvre d'un bon plan social.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents, le Plan de Clôture du programme MCA-Sénégal.

7. Présentation et Approbation du Plan de passation des marchés (PPM) couvrant la période Octobre 2014 à Mars 2015

Papa Modou NDIAYE : Le nouveau Plan de passation des marchés couvre la période d'Octobre 2014 à Mars 2015. En termes de travaux, seule la construction de garderies communautaires dans la zone du projet Irrigation est prévue. Il nous reste exactement un délai d'une année pour exécuter ces travaux.

Pour le reste, le PPM concerne la Formation sur la mise en services des équipements d'auscultation de chaussée, la Sélection de firmes pour l'audit environnemental des travaux, la Sélection de consultant pour la capitalisation des résultats des activités foncières, la Sélection d'un Cabinet de communication, etc.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents, le Plan de Passation des marchés couvrant la période Avril à Septembre 2014.

8. Approbation du Contrat « Sélection de Consultant (ONG) pour la Maîtrise d'œuvre Sociale pour la Mise en place de Garderies Communautaires dans les Zones d'emprise du Projet d'irrigation et de Gestion des Ressources en Eau de MCA-Sénégal »

Papa Modou NDIAYE : Nous avons lancé un appel d'offre pour recruter une ONG pour la Maîtrise d'œuvre Sociale pour la Mise en place de Garderies Communautaires. A l'arrivée, une seule ONG était qualifiée. Mais son offre dépasse de plus de 10 % le budget prévisionnel. A partir de ce moment, nous avons deux options : soit requérir l'ANO du MCC et l'approbation du Conseil pour signer le contrat avec l'ONG sélectionnée, soit recourir à l'assistance de l'Agence nationale de la Case des Tout-petits. Le MCC a déjà donné son ANO, nous sollicitons l'approbation du Conseil de Surveillance.

Ousmane KA : La 2^{ème} option risque de poser des problèmes au niveau des procédures. Je préfère la première option. Concernant l'ONG sélectionnée, je suppose que le diagnostic de sa capacité d'intervention a été fait. Je pense qu'on peut faire confiance à l'ONG pour faire le travail.

Marième Ndoye DECRAENE : Je suis pour l'option qui a été adoptée par la Direction Générale de MCA-Sénégal. La procédure de sélection de l'ONG a été transparente.

Aïssatou FALL NIANG : Est-ce qu'il n'est pas possible de demander à l'ONG de revoir son prix à la baisse ?

Papa Modou NDIAYE : Les directives du MCC applicables en matière de passation des marchés n'autorisent pas la négociation des prix unitaires. Tout ce que l'on peut faire c'est de procéder à une analyse de « *raisonnabilité* » des prix.

Le Contrat « Sélection de Consultant (ONG) pour la Maîtrise D'œuvre Sociale pour la Mise en place de Garderies Communautaires dans les Zones d'emprise du Projet d'irrigation et de Gestion des Ressources en Eau de MCA-Sénégal » est approuvé à l'unanimité des membres présents.

9. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Massar WAGUE : Je voudrais, avant de clôturer la réunion, que le Conseil recommande la désignation rapide du représentant du Premier ministre. Il est important que le MCA-Sénégal dispose d'un point focal au niveau de la Primature.

En outre, j'appuie fortement l'initiative de faire tenir une réunion interministérielle sur la mise en œuvre des projets et le Plan de Clôture du Programme. Il est important que chaque département ministériel concerné soit informé et sensibilisé sur son rôle et sa responsabilité dans le cadre du programme et que l'on puisse obtenir des directives du Premier ministre.

Aïssatou FALL NIANG : J'ai lu dans un journal un article qui faisait état de gens qui manifestaient en Casamance pour réclamer le paiement d'indemnités pour abattement d'arbres qui leur appartenaient. Qu'en est-il exactement ? Est-ce que cette question a été prise en charge par le MCA-Sénégal ?

Papa Modou NDIAYE : C'est une question que nous suivons au jour le jour et que nous traitons. Normalement, dans le cadre de la mise en œuvre du PAR, toutes les personnes qui ont été impactées ont été indemnisées. Mais dans l'exécution des travaux, il arrive que des entreprises débordent et sortent des emprises des travaux. Alors, ils peuvent toucher des biens, comme des arbres qui n'avaient pas été pris en compte dans l'étude de PAR. Cela crée des réclamations. De toutes les façons, nous traitons toutes les réclamations et si elles sont justifiées, nous payons.

Massar WAGUE : Avant de terminer, je voudrais souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil. Nous attendons de vous un engagement total pour la bonne exécution de la mission du Conseil de Surveillance.

Marième Ndoye DECRAENE : Je réaffirme mon engagement personnel et celui du Ministre des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement à accompagner efficacement le programme.

Je suis disposée à faire tout ce qui est de mon pouvoir pour la réussite du programme. Je me réjouis aussi de la qualité des débats qui sont fort intéressants.

Ababacar GAYE : J'ai suivi avec intérêt les travaux du Conseil de Surveillance. Je suis content de vous rejoindre. Les discussions sont très riches et très cordiales. Je ferai de mon mieux pour apporter ma contribution dans la conduite de nos travaux et le succès du programme.

Le Conseil, prenant en considération les nombreuses urgences pour la finalisation des travaux, la bonne exécution des opérations de clôture du programme et la prise en charge des engagements du Gouvernement dans le cadre du Compact, a fortement recommandé la désignation rapide du Représentant de Monsieur le Premier ministre et la tenue de la réunion interministérielle sur le programme MCA-Sénégal.

Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine réunion ordinaire dans la première semaine du mois de décembre 2014.

Avant de lever la séance, le Conseil a prié pour le rétablissement rapide de M. Mor Talla KANE, victime d'un accident de circulation.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 05 mns

Validé par:

Nom: Papa Modou NDIAYE

Secrétaire du Conseil de Surveillance

Approuvé par

Nom : Massar WAGUE

Assurant la Suppléance
du Président du Conseil de Surveillance